



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A L'ÉCOLE EN TOUTE SECURITE

ACTIVITES DEPILOTAGE



VILLE DE REMIRE/MONTJOLY



INTRODUCTION

« La [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République renforce la mission de l'éducation à la citoyenneté de l'école en préparant les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables.

L'acquisition des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier demeure une priorité.

C'est pourquoi, dès le plus jeune âge, les enfants doivent progressivement prendre conscience des règles de sécurité et identifier les risques et les comportements à adopter aussi bien en tant que passagers, piétons, ou usagers d'engins roulants. Ils vont acquérir des connaissances et construire, dans la coopération, des compétences dont ils pourront tirer profit tout au long de leur vie ».

Faire découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas « à prendre » mais « à partager », la mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière dans toutes les écoles de la commune est une volonté très clairement affichée par la municipalité de la ville de Rémire-Montjoly.

La construction d'une conscience citoyenne demande un réel travail de partenariat.

La planification pour l'utilisation du Circuit aménagé « Sécurité Routière » de Montjoly, l'organisation des transports et le calendrier d'utilisation qui suivent, répondent toujours à ces deux exigences fondamentales :

Pour la municipalité de Rémire-Montjoly :

- Desserte de toutes les écoles élémentaires de la commune.
- Pérennisation de l'activité.

Pour les équipes pédagogiques :

- Implication des équipes et respect de la planification : **priorité CM2 et CM1**
- Organisation pédagogique optimale et encadrement efficace en toute sécurité
- Respect des horaires : rigueur dans la tenue de la classe (autonomie de élèves au moment de l'arrivée et du départ).



1. Présentation des écoles

La commune de Rémire / Montjoly compte onze écoles primaires :

- Des écoles publiques qui font partie de la circonscription de Rémire / Matoury avec trois écoles maternelles, cinq écoles élémentaires et deux groupes scolaires

L'inspectrice de l'Education nationale (IEN) est Mme Liliane WILLIAM LALSIE

- Une école privée dont la directrice est Mme Carole HORTH -Hannibal

Circonscription de Rémire/Matoury			Ecole privée		
Conseiller Pédagogique EPS (CPC) M. Florent PORDIE					
Ecoles Maternelles					
Michel DIPP	Mme HERVE	0594 38 29 61			
E. GENTILHOMME	Mme HO WEN SZE	0594 38 04 41			
ST A METHON	Mme BIENVENU	0594 35 40 74			
Ecoles Élémentaires					
E. GALLIOT	Mme BECHET	0594 38 10 10			
E. HONORIEN	M. ROZENBERG	0594 38 20 75			
Elvina LIXEF	Mme BEAUBRUN	0594 29 05 09			
Jacques LONY	Mme APPOLONIA	0594 38 36 87			
J. MINIDOQUE	Mme BERTHELOT	0594 35 40 42			
Groupes scolaires			Groupes scolaires		
MOULIN A VENT	Mme JACQUES	0594 38 17 27	Sainte Thérèse	Mme HORTH - Hannibal	0594 38 04 95
PARC LINDOR	M. BONNAIRE	0594 38 11 53			



2. Présentation des trois périodes de d'activités

	Première période	Deuxième période	Troisième période
Ecoles maternelles			
Ecoles élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ E. HONORIEN ➤ Jacques LONY ➤ E GALLIOT ➤ LINDOR 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jules MINIDOQUE ➤ MOULIN A VENT ➤ Parc LINDOR ➤ Elvina LIXEF 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jules MINIDOQUE ➤ MOULIN A VENT ➤ Parc LINDOR ➤ Elvina LIXEF ➤ E. HONORIEN ➤ E GALLIOT ➤ Jacques LONY
Ecole Privée	➤ SAINTE THERESE	➤ STE THERESE	➤ STE THERESE
Durée du cycle	Du 08 novembre au 17 décembre 2021 Nombre de séances : (06)	Du 04 janvier au 31 mars 2022 Nombre de séances : (11)	Du 05 avril au 30 juin 2022 Nombre de séances : (09)

Ces plannings ont été élaborés selon les critères suivants :

1. La durée d'un cycle qui est d'environ un trimestre (10 à 11 séances)
2. Le nombre de classes dans l'école : nombre de **CE1, CE2 et de CM1, CM2**
3. Les moyens de transport : proximité ou éloignement du MINI CIRCUIT
4. Le nombre de séances par semaine : **une séance par classe**
5. Les jours proposés pour la fréquentation du MINI CIRCUIT :
 - **Ecoles publiques : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi**
 - **Ecole privée : mardi**
6. Le nombre de créneaux par jour sur le mini-circuit : **3 ou 4 (selon la période) en situation de pandémie 1 ou 2.**
7. Le nombre de créneaux par école dans la semaine : deux à cinq (selon périodes) **en situation de pandémie une à deux.**
8. Le nombre de classes par créneau : **2 en situation de pandémie 1.**

La durée effective d'une séance sur circuit : **quarante minutes.**(élémentaire) en alternance avec la salle de sécurité routière



Premier cycle

ECOLES ELEMENTAIRES

Du 08 novembre au 17 décembre 2021

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 08h45	STE THERESE ➤ CM2 : 29 élèv	HONORIEN ➤ CM2: 25 élèv	J. LONY ➤ CM1/CM2 : 26 élèv	J. LONY CM2 : 25 élèv
09h30 10h15	HONORIEN ➤ CM2 : 25 élèv	GALLIOT ➤ CM1/CM2 : 25 E	GALLIOT ➤ CM2 : 25 élèv	HONORIEN CM2 : 25 élèv

Tableau à compléter (**nom de l'enseignant, classe et effectif**) et à envoyer au CPC EPS de la circonscription à la rentrée de septembre

NB : Les horaires indiqués dans cette grille, sont ceux du début et de la fin des séances dans le circuit. S'agissant du début de séance, les transporteurs récupéreront les classes vingt minutes avant l'heure fixée

FORMATIONS :

- La session d'habilitation des intervenants bénévoles pour ce premier cycle a été arrêtée comme suit :

Enseignants et parents accompagnateurs

- **Mardi 19 octobre 2021, de 14h00 à 16h00**, au mini-circuit de Rémire-Montjoly.
- **(vélo et casque : obligatoires pour tous)**

Session de rattrapage :

- **Mardi 9 novembre 2021, de 14h00 à 16h00**, au mini circuit de Rémire-Montjoly
- **Les formations sont ouvertes à tous les intervenants bénévoles, quelle soit la période du cycle (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème})**

- **Evaluation**

Le calendrier de passation des tests des élèves à l'issue du cycle a été arrêté comme suit :

Du 14 au 17 décembre 2021 (en cas d'absence motivée d'une classe, l'évaluation ne sera pas reportée)



Deuxième cycle

Cycle 3
Du mardi 04 janvier au 31 mars 2021

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 08h45	STE THERESE ➤ CM2 : 29 élèv	P LINDOR ➤ CM2: 25 élèv	P LINDOR ➤ CM2 : 26 élèv	MOULIN A VENT CM1/CM2 : 25 élèv
09h30 10h15	MOULIN A VENT ➤ CM2 : 25 élèv	LIXEF ➤ CM2 : 25 E	MOULIN A VENT ➤ CM2 : 25 élèv	MINIDOQUE CM2 : 25 élèv

Tableau à compléter (**nom de l'enseignant, classe et effectif**) et à envoyer au CPC EPS de la circonscription à la rentrée de septembre

NB : Les horaires indiqués dans cette grille, sont ceux du début et de la fin des séances dans le circuit. S'agissant du début de séance, les transporteurs récupéreront les classes vingt minutes avant l'heure fixée

FORMATIONS :

- La session d'habilitation des intervenants bénévoles pour ce premier cycle a été arrêtée comme suit :

Enseignants et parents accompagnateurs

- **Mardi 7 décembre 2021, de 14h00 à 16h00**, au mini-circuit de Rémire-Montjoly.
- **(vélo et casque : obligatoires pour tous)**

Session de rattrapage :

- **Mardi 14 décembre 2021, de 14h00 à 16h00**, au mini circuit de Rémire-Montjoly
- **Les formations sont ouvertes à tous les intervenants bénévoles, quelle que soit la période du cycle (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème})**

- Evaluation

Le calendrier de passation des tests des élèves à l'issue du cycle a été arrêté comme suit :

Du 29 mars au 01 avril 2021 (en cas d'absence motivée d'une classe, l'évaluation sera reportée à la dernière semaine, selon les possibilités)



Troisième cycle

Cycle 3
Du mardi 19 avril 2021 au 30 juin 2021

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 08h45	LINDOR ➤ CM2 : 25 élèv	MINIDOQUE ➤ CM2: 25 élèv	MINIDOQUE ➤ CM1 : 25 élèv	HONORIEN CM1 : 25 élèv
09h30 10h15	MINIDOQUE ➤ CM2 : 25 élèv	GALLIOT ➤ CM1 : 25 E	MOULIN A VENT ➤ CM1 : 25 élèv	LINDOR CM1 : 25 élèv

Tableau à compléter (**nom de l'enseignant, classe et effectif**) et à envoyer au CPC EPS de la circonscription à la rentrée de septembre

NB : Les horaires indiqués dans cette grille, sont ceux du début et de la fin des séances dans le circuit. S'agissant du début de séance, les transporteurs récupéreront les classes vingt minutes avant l'heure fixée

FORMATIONS :

- La session d'habilitation des intervenants bénévoles pour ce premier cycle a été arrêtée comme suit :

Enseignants et parents accompagnateurs

- **Mardi 15 mars 2022, de 14h00 à 16h00**, au mini-circuit de Rémire-Montjoly.
- **(vélo et casque : obligatoires pour tous)**

Session de rattrapage :

- **Mardi 22 mars 2022, de 14h00 à 16h00**, au mini circuit de Rémire-Montjoly
- **Les formations sont ouvertes à tous les intervenants bénévoles, quelle que soit la période du cycle (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème})**

- Evaluation

Le calendrier de passation des tests des élèves à l'issue du cycle a été arrêté comme suit :

Du 21 au 24 juin 2022 (en cas d'absence motivée d'une classe, l'évaluation sera reportée à la dernière semaine, selon les possibilités)



3. La réglementation

NOR : MENE1628272C
 circulaire n° 2016-153 du 12-10-2016
 MENESR - DGESCO B3-1 - DGESCO A1-1

Les articles L. 312-13 et D. 312-43 du code de l'éducation précisent qu'un enseignement des règles de sécurité routière est assuré dans les premier et second degrés et s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat.

Il a un caractère transdisciplinaire et sa mise en œuvre doit veiller à une continuité dans l'apprentissage des règles de sécurité routière. En effet, il se fonde sur les différents domaines et les diverses disciplines des cycles 1, 2 et 3.

Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière du cycle 1 au cycle 3

L'éducation à la sécurité routière permet de construire divers registres de compétences dans des situations de plus en plus complexes, du cycle 1 au cycle 3 :

- des compétences spécifiques pour chaque usage de la rue et de la route ;

Quand l'élève est piéton	Quand l'élève est passager	Quand l'élève est rouleur
Se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers.	Adopter, en tant que passager d'un véhicule, un comportement respectueux des règles essentielles de sécurité et de citoyenneté.	Conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles essentielles de sécurité et de citoyenneté.

- des compétences pour toute situation (piéton, passager, usager d'engins roulants).

Connaître et respecter les règles essentielles du code de la route.

Mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

L'éducation à la sécurité routière intègre ces différentes composantes en un tout indissociable qui fonde un comportement adapté à la diversité des contextes rencontrés par l'utilisateur, dans le respect des règles de sécurité, en particulier du code de la route.

C'est aussi l'occasion d'aider les enfants à faire des choix dans leurs modes de déplacements. Il s'agit bien au final de faire en sorte que le jeune élève devienne, au fil de son autonomie grandissante, un citoyen responsable également en matière de mobilité.

La Semaine nationale du vélo à l'École et au collège est un exemple d'action pour sensibiliser les élèves des écoles primaires et des collèges à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif et à promouvoir l'usage du vélo dans les pratiques quotidiennes.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse



et de la Vie associative et par délégation, Le directeur
général de l'enseignement scolaire, Florence Robine

Aide à l'encadrement des activités

1° Encadrement par des intervenants agréés après session de formation
Pour encadrer les activités, **tous les intervenants doivent être agréés (+ attestation sur l'honorabilité à compléter et à transmettre à la CPD EPS)**.
Un calendrier des formations pour les intervenants a été planifié pour chaque cycle :
les formations sont ouvertes à tous les intervenants bénévoles, quelle que soit la période du cycle et après inscription auprès du Conseiller Pédagogique.

La demande de renouvellement d'agrément des intervenants doit être renvoyée au Conseiller Pédagogique dès la rentrée.
Pour une collaboration réussie, des réunions préparatoires à l'organisation des séances entre enseignants et intervenants seront nécessaires avant le début des activités. L'enseignant reste le responsable pédagogique de sa classe. En aucun cas l'intervenant ne doit se substituer à lui.

La liste des intervenants agréés sera envoyée dans les écoles, au chef de bassin par le Conseiller Pédagogique à l'issue de ces formations (**copie à la CPD EPS**).
Le projet activité de pilotage (document demande d'agrément pour intervenants extérieurs) **sera transmis** à la circonscription avant le début de l'activité pour validation par l'IEN.

2° Evaluation des élèves

Des évaluations spécifiques seront proposées aux élèves concernés par le cycle de natation, à la fin de chaque période (cf : document joint).



3 Calendrier des formations :

	FORMATIONS POUR LES intervenants bénévoles	EVALUATION DES ELEVES Test du SAVOIR ROULER (SRAV)
lieu	Mini-circuit de Rémire	Mini-circuit de Rémire
Horaire	14h00 à 16H30	Selon créneau
Durée du cycle	Dates des formations	Dates des tests
Premier cycle : Du 05 octobre au 17 décembre 2021 10 semaines	Mardi 19 octobre 2021 et le 09 novembre 2021	Du 14 au 17 décembre 2021
Deuxième cycle : Du 04 janvier au 31 mars 2022 11 semaines	Mardi 7 et 14 décembre 2021	Du 29 mars au 01 avril 2021
Troisième cycle: 05 avril au 30 juin 2022 09 semaines	Mardi 15 et le 22 mars 2022	Du 21 au 24 juin 2022

Informations complémentaires.

a) Formation

- Pour chaque cycle, il a été mis en place **un calendrier de formations pour les enseignants et les parents accompagnateurs** afin que les activités démarrent dès les premiers jours indiqués sur les plannings.
- Ces formations seront assurées **par la CPD et/ou le Conseiller Pédagogique en EPS** de la circonscription qui rappellera par écrit, le moment venu, ces dates de regroupements.
- Un planning nominatif **des enseignants** (classes et effectif) **et parents agréés** devra être établi **par le CPC** de la circonscription (**copie au service des sports et CPD EPS**), pour chaque période et avant les dates des différentes formations qui ont été arrêtées.

b) Transports

- En cas d'empêchement, le directeur de l'école ou l'enseignant concerné sous couvert de son directeur devra **impérativement prévenir** le transporteur pour éviter tout déplacement infructueux ; **Une information doit être transmise au mini circuit et au CPC**
- De même, en cas d'absence du bus dans la 1/2 heure précédant le cours, l'école pourra contacter la régie des transports.



c) Contacts utiles

- Coordonnées du service des sports : M
- Coordonnées du service des transports : Mme BARNARD : 0594 35 90 96
- Coordonnées du responsable du mini-circuit M.GENEVIEVE José : 0694 41 29 63
- Coordonnées du CPC EPS : M. Florent PORDIE : 0594 27 21 42 florent.pordie@ac-guyane.fr
- Coordonnées de la CPD EPS : Mme ALPHONSE -BONNEAU Jocelyne 0694241218



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

